

Swiss-European Mobility Programme

SEMP : Standards de qualité officiels

Le SEMP est le programme suisse de mobilité destiné à l'Enseignement tertiaire et à la formation professionnelle supérieure.

Toutes les institutions suisses d'enseignement supérieur officiellement reconnues et les institutions de la formation professionnelle supérieure, disposant de filières de formation reconnues par la Confédération, qui sont titulaires d'un certificat de qualité SEMP (charte SEMP) ou d'une charte européenne de l'enseignement supérieur (European Charter for Higher Education ECHE) sont autorisées à déposer une demande de financement auprès de Movetia. La charte constitue le cadre de qualité pour le financement des activités de mobilité au travers du SEMP.

Institutions étrangères partenaires des institutions suisses participant au SEMP

Sont qualifiées d'institutions étrangères partenaires les institutions de niveau tertiaire officiellement reconnues qui, conformément aux lois et pratiques du pays dans lequel elles sont établies, offrent un diplôme reconnu ou d'autres qualifications de niveau tertiaire reconnues au niveau de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle supérieure.

La condition préalable à la promotion de la mobilité dans le cadre du SEMP est que toutes les institutions d'enseignement impliquées dans la mise en œuvre de la mobilité du SEMP, en Suisse et à l'étranger, s'engagent à accepter et à respecter les standards généraux de qualité du programme. Les institutions partenaires dotées d'une European Charter for Higher Education ECHE s'acquittent de leurs obligations telles que stipulées dans leur charte. Les institutions partenaires sans ECHE doivent explicitement accepter les engagements généraux et les standards de qualité mentionnés ci-après.

Les institutions suisses avec une charte SEMP ainsi que les institutions étrangères partenaires prennent les engagements et respectent les standards suivants :

Engagements généraux et standards de qualité

Généralités

- Faire la promotion des activités du SEMP et leur donner de la visibilité.
- Student Mobility for Studies (SMS), Staff Mobility for Teaching Assignments (STA) et Blended Intensive Programmes (BIP) : Mettre en œuvre les mobilités dans le cadre d'accords interinstitutionnels valides.
- Exempter les étudiant-e-s incoming des frais relatifs aux cours, à l'immatriculation, aux examens, à l'accès aux laboratoires et aux bibliothèques. Cependant, des frais minimes peuvent être facturés sur la même base que pour le corps étudiant local afin de couvrir des frais tels que les assurances, les associations d'étudiant-e-s et l'utilisation de matériel divers.
- Garantir l'égalité de traitement académique entre les étudiant-e-s incoming et la communauté étudiante locale. Assurer l'intégration des étudiant-e-s incoming dans la vie universitaire.
- Respecter pleinement le principe de la non-discrimination, et promouvoir et garantir l'égalité d'accès et de chances pour l'ensemble des participant-e-s, en particulier les groupes défavorisés et les minorités.
- Appliquer une procédure de sélection équitable, transparente et documentée, garantissant l'égalité des chances entre toutes les personnes éligibles à une mobilité.

Reconnaissance

- Pour les mobilités à des fins d'études, et dans la mesure du possible pour les mobilités à des fins de stage, garantir aux étudiant-e-s une reconnaissance complète et transparente (par le biais de crédits ECTS ou d'équivalences) des activités complétées avec succès, comme convenu dans les accords d'études et de stages obligatoires (Learning Agreements). Décrire les procédures de reconnaissance de manière transparente avant la mobilité et mentionner les activités complétées à l'étranger dans le supplément au diplôme (optionnel pour les stages non-obligatoires).
- Valider les accords d'études et de stages (Learning Agreements) ainsi que les Mobility Agreements pour la mobilité du personnel entre les institutions ou entreprises d'envoi et d'accueil et les personnes mobiles. Pour la mobilité étudiante, la validation peut également être effectuée peu après le début de la mobilité. Dans le cadre de Blended Intensive Programmes, le programme du séjour ainsi que la liste des participant-e-s doivent être confirmés par les institutions impliquées.
- Fournir gratuitement et en temps utile, c'est-à-dire à la fin ou juste après la fin de la mobilité, aux étudiant-e-s incoming et à leur institution, les relevés de notes (« Transcript of Records ») en anglais ou dans la langue de l'institution d'envoi, contenant une liste complète et précise de leurs résultats.
- S'engager en faveur de la promotion et de la reconnaissance de la mobilité du personnel des hautes écoles et des écoles supérieures.

Préparation et accompagnement de la mobilité

- Soutenir les participant-e-s (étudiant-e-s et personnel des institutions de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure) en proposant une offre de conseil et un suivi appropriés.
- Préparer les participant-e-s en vue de leur mobilité : soutenir l'acquisition de compétences linguistiques, fournir un soutien pour l'obtention des visas et la souscription des assurances (spécialement pour les stages), et autant que possible pour la recherche d'un logement. Informer les participant-e-s mobiles dans les cas où la couverture d'assurance n'est pas automatique.
- Publier et mettre à jour les listes de cours ou de modules en temps utile afin de fournir des informations transparentes à toutes les parties concernées.
- Pour les institutions suisses : Établir et conclure les déclarations d'engagement (mobilité étudiante) ou les Grant Agreements (mobilité du personnel) avant la mobilité.
- Considérer les voyages éco-responsables comme la norme dans l'espace européen pour les étudiant-e-s et le personnel partout où cela s'avère possible et prendre des mesures de sensibilisation.
- Encourager les mesures visant à assurer la sécurité des participant-e-s outgoing et incoming.
- Inviter les participant-e-s outgoing et incoming à s'engager en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices pour les activités de mobilité.